

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
27 octobre 2003

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 20^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 23 octobre, à 10 heures

Président : M. Chowdhury (Bangladesh)
puis: M. Raubenheimer (Afrique du Sud)
(Vice-Président)

SommairePoint 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- b) Science et technique au service du développement (*suite*)
- c) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (*suite*)
- d) Système financier international et développement (*suite*)
- e) Crise de la dette extérieure et développement (*suite*)
- f) Résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (*suite*)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite) (A/58/131-S/2003/703 et A/58/413)

- b) Science et technique au service du développement (suite)** (A/58/3 (Suppl.), A/58/74-E/2003/58, A/58/76, A/58/201 et A/58/204)
- c) Mesures spécifiques répondant à des besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (suite)** (A/58/209, A/C.2/58/3 et A/CONF.202/3)
- d) Système financier international et développement (suite)** (A/58/369 et A/58/204)
- e) Crise de la dette extérieure et développement (suite)** (A/58/290, A/58/204 et A/58/437)
- f) Résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (suite)** (A/58/388 et A/C.2/58/3)

1. **M. Aho-Glele** (Bénin) s'exprimant au titre du point 91 f), indique que sa délégation s'associe à la déclaration du représentant du Maroc faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il se félicite de la bonne tenue de la Conférence ministérielle et de l'adoption du Programme d'action d'Almaty, qui a permis de définir les besoins des pays sans littoral en tenant compte des préoccupations des pays de transit. Ce programme constitue un cadre mondial d'action pour la mise en place de systèmes de transport en transit efficaces dans ces deux catégories de pays.

2. Il rappelle que le Bénin, pays de transit, sert de porte maritime à quatre pays sans littoral : le Niger, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali, représentant une population de plus de 40 millions de personnes, et que le port de Cotonou est l'un des plus dynamiques de l'Afrique de l'Ouest. Le Bénin dispose également d'infrastructures de qualité en matière de transports aériens, routiers et ferroviaires, et estime que les pays

en développement sans littoral et de transit doivent privilégier le dialogue et la coopération pour relever les défis qui se posent à eux dans le domaine des transports. La mise en place d'un système de transport en transit efficace préconisée par le Programme d'action d'Almaty nécessite à l'évidence un partenariat entre les pays sans littoral, les pays de transit et leurs partenaires de développement. Le Programme d'action fixe des objectifs précis et ambitieux qu'il est urgent de mettre en oeuvre. Il ouvre également des possibilités de coopération Sud-Sud et le Bénin encourage les autres pays en développement à s'engager davantage dans la mise en oeuvre de projets.

3. **M. Tharoor** (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information) déclare que les technologies de l'information et des communications ne sont pas une fin en soi, mais un moyen de présenter l'information ainsi qu'un instrument efficace pour promouvoir l'apprentissage, améliorer ses connaissances et sensibiliser aux droits, aux libertés et aux impératifs du développement. L'accès opportun aux nouvelles et à l'information peut promouvoir le commerce, l'éducation, l'emploi, la santé et la richesse. Cependant, une grande partie de la population mondiale ne peut pas bénéficier de cette révolution technologique et il convient d'y remédier. Le Sommet mondial sur la société de l'information sera l'occasion de débattre pour la première fois de questions telles que le rôle des communications dans la promotion du développement, des problèmes de la cybersécurité, de la gestion de l'Internet, de la liberté d'expression à l'ère de l'information et des mesures à prendre en la matière.

4. La liberté de la presse, y compris ses applications aux nouvelles technologies, sera l'un des points saillants du Sommet mondial. L'intervenant rappelle que le Secrétaire général s'est déclaré convaincu que le Sommet sera l'occasion de réaffirmer l'universalité de la liberté de la presse par quelque moyen d'expression que ce soit. Il va de soi que l'accès à l'information et la liberté vont de pair et il ne saurait y avoir de révolution de l'information sans liberté politique. Il est dans l'intérêt des gouvernements de ne pas céder à la tentation de contrôler et de censurer l'information.

5. Les pays riches peuvent soutenir la liberté de la presse en facilitant l'accès des pays en développement aux technologies de l'information, en les aidant à améliorer leurs infrastructures et en partageant leurs innovations techniques avec eux. Les textes qui seront

issus du Sommet devraient réaffirmer l'universalité de la liberté de la presse dans tous les moyens d'expression, y compris l'Internet. Dans une série de déclarations internationales, les États Membres de l'ONU ont réaffirmé que le droit à la liberté d'opinion et d'expression, tel qu'il est énoncé dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, s'appliquait à la liberté de la presse. Il en est ainsi de la Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste en 1991 et de la Déclaration de Sofia en 1997. Pendant le Sommet mondial, les États seront invités à réaffirmer les principes qu'ils ont déjà énoncés dans les cinq déclarations régionales sur les moyens d'expression indépendants et pluralistes.

6. La libre circulation de l'information est dans l'intérêt de tous les pays. L'interdépendance des pays signifie que ceux qui peuvent recevoir et diffuser l'information librement ont un avantage sur ceux qui n'ont pas cette possibilité. L'aptitude à recevoir, s'approprier, transmettre et échanger l'information au moyen de réseaux électroniques est devenue essentielle pour la santé des économies et des sociétés civiles. La liberté de la presse ne doit cependant pas être un prétexte pour diffuser et promouvoir n'importe quelle idée, produit ou cause. À cet égard, tous les pays imposent des limitations afin de protéger le droit au respect de la vie privée et d'empêcher des criminels et des groupes terroristes d'exercer cette liberté à des fins illicites. Certains gouvernements ont fait fermer des sites Internet colportant la pédopornographie ou incitant à l'antisémitisme, l'islamophobie ou la haine raciale. Ces mesures sont prises conformément au droit pénal national et ne constituent pas une menace à la liberté d'expression. Le défi que devront relever les représentants des États Membres qui participeront au Sommet est de faire en sorte que l'esprit de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ne soit pas sacrifié à l'autel des restrictions raisonnables que veulent imposer les États en matière de communications.

7. Pour promouvoir la liberté de la presse et encourager les médias à débattre de l'évolution de la société de l'information, le Département de l'information organisera en marge du Sommet mondial, du 9 au 11 décembre, un Forum mondial des médias électroniques, en collaboration avec l'Union européenne de radiodiffusion et la Suisse.

8. Il ne faut pas oublier l'aspect multiculturel de la liberté de la presse. Toutes les parties prenantes à la société de l'information, en particulier dans les pays en développement, devraient avoir les moyens, les ressources et l'infrastructure pour créer et diffuser un contenu original, en harmonie avec leur identité culturelle et en utilisant leur propre langue. Le Sommet devrait encourager la création d'un contenu correspondant à la culture locale. La diversité culturelle et le pluralisme sont indispensables à l'avènement d'une société de l'information qui n'exclut personne.

9. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao), s'exprimant au titre des points 91 c) et f), indique que le Groupe des pays en développement sans littoral, dont il assure la présidence, s'associe à la déclaration du représentant du Maroc, faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il rappelle que c'est grâce aux efforts de son groupe et à l'appui de la communauté internationale qu'a pu avoir lieu au mois d'août dernier la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit. Comme suite à cette conférence et à l'adoption du Programme d'action d'Almaty, les besoins particuliers des pays en développement sans littoral sont désormais au coeur des préoccupations de la communauté internationale en matière de développement. Il convient également de relever l'importance de la création d'un cadre d'action mondial conçu pour doter les pays en développement sans littoral et de transit de systèmes de transport en transit efficaces en tenant compte des intérêts de ces deux catégories de pays.

10. Les pays en développement sans littoral disposent désormais d'un nouvel instrument pour les aider à trouver des solutions à leurs problèmes particuliers, à savoir réduire les coûts de transport pour leurs exportations et être compétitifs dans le système des échanges mondiaux, intégrer les circuits économiques régionaux et mondiaux et assurer leur développement durable. Il reste maintenant aux parties prenantes à concrétiser par des programmes et des projets les engagements pris lors de la Conférence. À cet égard, le Groupe réaffirme son soutien énergique au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, désigné coordonnateur au

niveau mondial du suivi et de la mise en oeuvre du Programme d'action d'Almaty. L'intervenant suggère de regrouper toutes les questions relatives aux pays en développement sans littoral examinées par l'Assemblée générale sous un nouveau point de l'ordre du jour. Il espère que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement suivront le même schéma d'examen, et que l'Assemblée générale demandera au Secrétaire général de présenter un rapport d'activité annuel sur la mise en oeuvre du Programme d'action d'Almaty. Il appelle les pays donateurs et tous les autres partenaires concernés à respecter les engagements de financement pris lors de la Conférence ministérielle afin de faire du Programme d'action une réalité.

11. *M. Raubenheimer (Afrique du Sud), Vice-Président, prend la présidence.*

12. **M. Belkas** (Algérie), s'exprimant au titre des points 91 b), d), e) et f), indique que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par le représentant du Maroc. En ce qui concerne le point 91 d), il rappelle que les pays en développement ont subi en 2002, et ce, pour la sixième année consécutive, une perte nette de ressources financières, les sorties nettes ayant dépassé les recettes au titre des investissements étrangers et les entrées nettes. Ils n'ont reçu pour cette même année que 75 milliards de dollars en capitaux, soit presque moitié moins que la moyenne annuelle des années 90, la plupart sous forme d'investissements étrangers directs et de prêts et de dons effectués par les banques multilatérales et régionales de développement et le Fonds monétaire international (FMI). Les pays en développement et les pays en transition sont ainsi particulièrement exposés aux aléas de l'économie mondiale. Il est donc indispensable de revoir la structure du système financier international pour réduire les risques d'instabilité financière et permettre aux pays en développement de peser dans les décisions en la matière. À cet égard, il faut se féliciter de l'adoption par le FMI de directives régissant l'accès à titre exceptionnel à ses ressources dans l'éventualité d'une crise du compte des opérations en capital.

13. En ce qui concerne la science et la technique au service du développement, force est de constater l'importance des technologies de l'information et des communications pour le développement, en particulier des pays en développement, et la possibilité qu'elles

offrent pour s'attaquer à certains des problèmes qui entravent leur développement. À cet égard, la communauté internationale est invitée à réaffirmer le droit des pays en développement de tirer pleinement profit de la flexibilité offerte par les accords internationaux tels que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Malgré leur handicap en la matière, les pays en développement s'efforcent d'intégrer la science et la technique dans leurs politiques de développement pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Convaincue que l'accès équitable à l'information est un facteur essentiel du développement durable, l'Algérie attend avec intérêt la tenue prochaine du Sommet mondial sur la société de l'information et participe activement à ses phases préparatoires.

14. Le problème de la dette et de l'aide publique au développement se pose toujours avec autant d'acuité malgré des initiatives prises çà et là, telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, mais l'allègement accordé reste inférieur au niveau nécessaire. La dette reste un obstacle de taille au développement économique et à la réalisation des objectifs du Millénaire, qui exige en outre une augmentation de l'aide publique au développement.

15. L'Algérie se félicite enfin de la tenue de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit et de la Déclaration qui en a résulté. Elle estime que le Consensus de Monterrey demeure le document sur lequel il faut s'appuyer pour entamer une refonte des systèmes économiques et financiers internationaux, afin de permettre aux pays en développement de trouver leur place dans le processus de mondialisation et à la communauté internationale de mieux gérer l'aide au développement.

16. **M. Choisure** (Mongolie), s'exprimant au titre du point 91 f), dit que son pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République démocratique populaire lao au nom du Groupe des pays en développement sans littoral dont il rappelle les problèmes de développement. Ces pays, souvent peu peuplés, ne peuvent guère améliorer leur production et consommation par des économies d'échelle. La plupart

d'entre eux subissent les caprices du climat, qui peuvent réduire à néant leurs investissements à long terme dans l'agriculture ou l'élevage, dont le gros de leur population tire leur subsistance. Leur situation géographique explique souvent leur isolement économique, aggravé encore par le sous-développement, l'insuffisance des infrastructures et les problèmes de transport en transit.

17. Les pays en développement sans littoral et de transit doivent prendre leur destin en main en resserrant leur coopération et se doter de systèmes et de réseaux de transport en transit. Toutefois, pour s'attaquer à cette tâche considérable, ces pays ont besoin de l'appui financier des donateurs internationaux, dont les organismes de financement et de développement, et du savoir-faire des pays développés.

18. Désireuse de renforcer les partenariats avec tous les intervenants, et en particulier avec ses voisins immédiats, la Mongolie négocie actuellement avec la Fédération de Russie et la Chine un accord sur les transports en transit qui devrait dynamiser le commerce et les investissements, favoriser le transport de marchandises et renforcer la coopération économique dans la région.

19. La Mongolie demande que l'accès aux marchés soit ouvert aux pays en développement sans littoral et de transit, que les barrières commerciales soient levées et qu'il soit donné à ces pays la possibilité d'effectuer leurs échanges selon des conditions préférentielles. C'est pourquoi il importe que les mesures visant la facilitation des échanges et la création d'un climat de confiance prévues dans le programme de travail de Doha soient adoptées et appliquées au plus vite.

20. La Mongolie estime que les organismes des Nations Unies doivent aider encore davantage les pays en développement sans littoral et de transit à mettre en place des systèmes de transport en transit efficaces qui leur permettent de multiplier leurs échanges commerciaux et d'accélérer leur développement, et faire en sorte que la Conférence ministérielle d'Almaty soit suivie d'effet.

21. **M. Lolo** (Nigéria) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle l'énorme fardeau de la dette qui pèse sur les pays en développement et en transition. Bien qu'ils aient augmenté, les flux nets de capitaux privés et publics à

destination de ces pays, qui comprennent l'accumulation de réserves, sont restés négatifs en 2002.

22. L'amortissement de la dette constitue par ailleurs le gros des transferts financiers des pays pauvres très endettés, qui sont ainsi contraints de réduire les budgets consacrés à l'enseignement, à la santé, à l'infrastructure et à la lutte contre la pauvreté. C'est le cas du Nigéria qui dépense plus pour le remboursement de sa dette extérieure que pour l'éducation et pour les services de santé. La dévaluation de la monnaie nationale, conjuguée à l'écart qui se creuse entre les salaires et le coût de la vie, a créé une nouvelle catégorie de pauvres.

23. Les mesures prises dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés se sont non seulement révélées insuffisantes mais ont en plus amoindri la capacité de ces pays à gérer leur endettement. Une fois le point d'achèvement atteint, les pays ne sont plus en mesure de maintenir un niveau d'endettement tolérable et deviennent tributaires des conditions des échanges, des fluctuations des prix des biens de première nécessité et de la volatilité des marchés financiers. Ils n'ont bien souvent pas leur mot à dire dans l'élaboration et l'application des programmes de stabilisation macroéconomique et d'ajustement structurel.

24. Du fait que les donateurs n'ont pas tenu leur engagement de contribuer au Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, bien peu de pays ont réellement tiré parti de l'Initiative. Même les pays laissés au bord du gouffre par un conflit ne sont pas épargnés du service de la dette.

25. L'endettement extérieur des pays en développement est aussi le moteur de leur sous-développement. Pour triompher de la pauvreté, de la faim et des maladies et atteindre les autres objectifs de développement du Millénaire, ces pays doivent pouvoir compter sur une aide financière externe et leur dette doit être allégée ou annulée. On ne saurait chercher à mobiliser des ressources pour le développement durable sans rechercher d'abord des solutions à la crise d'endettement. C'est pourquoi le Nigéria serait également favorable à l'idée d'élargir le dialogue que le Conseil économique et social a instauré avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation

mondiale du commerce de manière à inclure les membres des Clubs de Paris et de Londres.

26. **M. Moret** (Suisse) dit que son pays a choisi de préparer le Sommet mondial sur la société de l'information dans un esprit de partenariat, en donnant aux différentes parties intéressées la possibilité d'exprimer leur point de vue tout en laissant le pouvoir de décision aux mains des gouvernements. Les négociations sur le Plan d'action du Sommet ont bien avancé mais celles qui ont trait à la Déclaration de principes progressent plus lentement. La Suisse tient à ce que la lutte contre la pauvreté et les objectifs du développement du Millénaire, ainsi que le rôle des technologies de l'information et des communications et du secteur privé dans la création de biens et d'emplois figurent dans la Déclaration de principes. Par ailleurs, elle est déterminée à faire prévaloir les principes de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme comme le fondement même de la société mondiale de l'information.

27. L'intervenant souhaite signaler par ailleurs un certain nombre de manifestations, toutes caractérisées par un esprit d'innovation, qui sont prévues dans le cadre du Sommet. Elles visent notamment à démontrer le rôle que peuvent jouer les technologies de l'information et des communications dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement; à démontrer l'attachement à la cause du développement et à ouvrir des perspectives à l'action; à démontrer le rôle accru de la radio, de la télévision et de l'Internet dans la société de l'information et leur impact sur le développement économique, social et culturel; et à faire comprendre la contribution de la science à l'évolution des technologies de l'information et des communications.

28. **M. Kogda** (Burkina Faso) indique que son pays adhère à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle faite par le représentant de la République démocratique populaire lao au nom du Groupe des pays en développement sans littoral. Il fait observer que pour aider les pays sans littoral et de transit à surmonter les obstacles au développement bien particuliers qu'ils rencontrent, il convient de remédier aux problèmes de transport en transit, dont les coûts très élevés entravent le développement de leurs exportations et limitent le marché d'exportation, d'accroître l'aide publique au développement qui leur est destinée, d'annuler leur dette extérieure et de leur

ménager un meilleur accès aux marchés des pays développés. Conscient que le règlement des problèmes de transport en transit requiert la coopération entre les pays, le Burkina Faso multiplie les consultations avec les pays voisins sur la question.

29. Malgré l'échec de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, les pays en développement doivent poursuivre le dialogue avec les pays industrialisés afin que leurs intérêts soient pris en compte dans les négociations commerciales multilatérales.

30. **M. Yahya** (Israël) fait observer que le bien-être de l'humanité réside dans la science et la technologie et que, par conséquent, les pays et la communauté internationale doivent bien assumer les responsabilités qui leur incombent à cet égard. Petit pays dépourvu de ressources naturelles et mangé par le désert, Israël a compris depuis longtemps que sa survie dépend des découvertes scientifiques. Aussi a-t-il fait du financement des activités de recherche-développement une de ses priorités nationales. Ces activités ont notamment porté sur les différentes techniques, agricoles, énergétiques et autres, qui permettent de faire face à la désertification, la mise au point de nouvelles espèces végétales et animales destinées à l'alimentation, l'étude des maladies génétiques aux fins de la découverte de vaccins, et les systèmes de détection des phénomènes climatiques, des débuts d'épidémies et d'autres catastrophes.

31. Toutefois, les bienfaits de la science et de la technologie ne sont pas entièrement imputables aux activités de recherche-développement. Ils sont surtout le fruit d'une coopération, d'une formation et d'une mise en commun des connaissances entre les scientifiques, les gouvernements et les consommateurs.

32. **M. Maiga** (Mali) dit que le Programme d'action d'Almaty est l'expression de la ferme volonté de la communauté internationale de répondre aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, en mettant tout spécialement l'accent sur des mesures concrètes, notamment l'institution de partenariats en faveur des pays en développement sans littoral et de leurs voisins de transit. Le Mali estime que la communauté des donateurs doit appuyer les travaux du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en apportant des contributions volontaires au fonds

d'affectation spéciale créé à cet effet. Le Programme d'action a pour objectif d'assurer une meilleure participation des pays en développement sans littoral au commerce mondial et, dans ce contexte, la délégation malienne regrette vivement l'échec des négociations de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún, notamment en ce qui concerne les produits agricoles, dont le coton qui est un produit d'intérêt stratégique pour le Mali car il représente l'essentiel des recettes d'exportation du pays. La délégation espère que les négociations pourront reprendre prochainement afin de rendre le marché mondial plus ouvert et plus équitable. Par ailleurs, l'application des mesures du Programme d'action d'Almaty devrait contribuer à la mise en place de systèmes efficaces de transport en transit, indispensables pour que les pays sans littoral puissent prendre une part effective au système commercial international.

33. **Mme Ninh Thi Binh** (Viet Nam) dit que la science et la technique doivent figurer au premier plan des stratégies de développement pour devenir une force motrice du développement socioéconomique national. De nombreux pays en développement ne bénéficient pas des applications biotechnologiques existantes ni du potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) en raison de nombreux obstacles comme l'absence d'infrastructures, des problèmes de capacités et d'investissement et les coûts élevés des transferts de technologie. Il est nécessaire de procéder à un transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement dans des conditions satisfaisantes afin d'atteindre les objectifs mondiaux de développement. Il est indispensable d'approfondir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et les partenariats à tous les niveaux. Un mécanisme international est nécessaire pour appuyer et coordonner les activités de promotion de la science et de la technique; à cet égard, la Commission de la science et de la technique au service du développement pourrait être renforcée et contribuer à formuler des stratégies appropriées pour le développement de la science et de la technique dans les pays en développement.

34. Le Viet Nam participera activement au Sommet mondial sur la société de l'information à Genève en décembre 2003, puis en Tunisie en 2005, et espère que le Sommet sera l'occasion de remédier à la fracture numérique et d'offrir aux pays en développement des possibilités pour exploiter le potentiel des TIC. Le

Gouvernement vietnamien attache une grande importance au rôle de la science et de la technique dans le développement national et, malgré ses difficultés financières, consacre 2 % de son budget national à la recherche scientifique et technique. De même, la coopération avec d'autres pays dans ce domaine a été élargie et le Viet Nam accueille tous les partenaires du Nord et du Sud, de la société civile et du secteur privé, qui souhaitent coopérer à des applications scientifiques et techniques.

35. **M. Shin** Boo-nam (République de Corée), s'exprimant au titre des points 91 b) et c) de l'ordre du jour, fait observer que la communauté internationale a le devoir de rechercher des solutions pour assurer une répartition plus équitable des avantages associés à la mondialisation afin que tous les pays et tous les peuples puissent en profiter, y compris les pays sans littoral. Dans cette perspective, la Conférence ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit a fourni un cadre utile pour examiner les besoins et les problèmes particuliers des pays enclavés et de leurs voisins.

36. En premier lieu, la République de Corée partage le sentiment qu'il est essentiel de créer des réseaux de transport en transit efficaces pour le développement économique des pays en développement sans littoral. À la lumière de sa propre expérience, elle tient à souligner la nécessité d'intégrer les plans conçus à cet effet dans une stratégie globale de développement au niveau national et de faire appel au concours de la communauté internationale pour définir une vision d'ensemble. La délégation coréenne appuie l'approche multipartite préconisée dans le Programme d'action d'Almaty. Étant donné les coûts exorbitants afférents à la mise en place et à l'entretien d'un réseau de transport en transit, la fourniture d'une assistance par les pays donateurs et les organismes de développement est un facteur extrêmement important. Il faut également tenir dûment compte du rôle du secteur privé. Par ailleurs, la délégation tient à souligner l'importance de la coopération régionale instaurée par l'intermédiaire des organisations régionales et sous-régionales pour la réalisation d'un développement durable dans les pays en développement sans littoral. Elle note que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique joue un rôle actif dans la promotion du projet de développement de l'infrastructure pour le transport par voie de terre en Asie et rappelle que la République de Corée est

étroitement associée au projet de construction du réseau de chemin de fer transasiatique.

37. Il est un autre domaine dans lequel on peut observer une répartition inégale des avantages qui découlent de la mondialisation : celui des technologies de l'information et des communications. Ces technologies sont devenues l'un des instruments les plus efficaces pour l'accroissement de la productivité, la promotion de la croissance économique et le développement en général. Il est urgent de les mettre au service du développement car le clivage numérique entre les pays qui sont dotés d'une infrastructure dans ce domaine et ceux qui en sont dépourvus ne cesse de s'accroître. Aussi, la délégation coréenne place-t-elle beaucoup d'espoirs dans le Sommet mondial sur la société de l'information. Elle ne doute pas que la problématique de la réduction du clivage numérique sera abordée dans le projet de Déclaration de principes et apporte son appui au projet de Plan d'action qui a été élaboré pour le Sommet. Elle espère que les divergences qui sont apparues sur différents aspects du plan d'action, notamment les règles régissant le fonctionnement de l'Internet et le droit d'accès à l'information, seront aplanies lors de la troisième session du Comité préparatoire.

38. **Mme Syed Hussin** (Malaisie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et que son intervention porte sur le point 91 d) de l'ordre du jour.

39. La Malaisie salue les efforts qui ont été entrepris ces dernières années en vue de réformer l'architecture financière internationale mais estime qu'ils sont encore loin d'être suffisants. La communauté internationale n'est pas encore parvenue à concevoir un système financier bien adapté, qui n'est pas vulnérable face aux dysfonctionnements du marché, permet d'assurer une répartition efficace des ressources au niveau international et offre des perspectives attrayantes pour l'économie mondiale, en particulier pour les pays en développement. Aussi la délégation malaisienne souhaite-t-elle insister sur la nécessité pressante de poursuivre la démarche engagée pour améliorer ce système. Dans ce contexte, elle se félicite de la tenue du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement lors de la présente session de l'Assemblée générale et de la Réunion spéciale de haut niveau que le Conseil économique et social a organisée avec les institutions de Bretton Woods et

l'Organisation mondiale du commerce, en avril 2003. Elle note avec satisfaction que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont l'intention d'intensifier leurs efforts dans plusieurs domaines importants. Les forces de changement auxquelles les économies sont confrontées ont une dimension essentiellement internationale. Par conséquent, une approche mondiale s'impose pour édifier un système dans lequel tous les pays pourront participer au processus de mondialisation et bénéficier des avantages qui en découlent.

40. Même si le Consensus de Monterrey a redonné confiance aux pays en développement dans la possibilité d'un renforcement de la coopération internationale, la délégation malaisienne continue de penser que leur développement économique doit être étayé par un système financier international solide. À cet égard, il est nécessaire d'engager des réformes pour s'assurer que la libéralisation des opérations en capital n'entraîne pas une déstabilisation des marchés à la suite de spéculations dans les petits pays émergents et pour tenter de « gérer » la mondialisation avec des règles équitables, applicables tant aux détenteurs des capitaux qu'aux pays d'accueil des investissements.

41. Pour instaurer un climat d'harmonie et de stabilité dans le système financier international, il conviendrait également d'introduire, dans le fonctionnement des institutions financières internationales, des réformes qui permettraient d'accroître la participation des pays en développement à la prise de décisions et d'améliorer la transparence et le respect des obligations liées aux responsabilités, en particulier au sein du FMI. Le FMI a également un rôle crucial à jouer en matière de surveillance. Mais cette surveillance doit être exercée de façon plus équilibrée, c'est-à-dire qu'elle doit porter sur les principaux pays industrialisés et les centres financiers régionaux et pas simplement sur les pays en développement. Dans ce contexte, il importe de veiller à ce que le principe de la conditionnalité soit appliqué de manière bien ciblée, c'est-à-dire à ce qu'il soit uniquement axé sur la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du programme d'ajustement. En outre, les programmes conçus par le FMI devraient autant que possible exclure les ingérences dans le processus national de prise de décisions, laisser une marge de manoeuvre aux autorités nationales pour les conditions imposées et garantir l'égalité de traitement dans l'application du principe de la conditionnalité.

42. En ce qui concerne la transparence et la publicité de l'information, la Malaisie est d'avis que, pour assurer un fonctionnement plus efficace et plus stable des marchés financiers à l'échelle mondiale, il est important de ménager une symétrie entre le secteur public et le secteur privé pour l'exigence de transparence. On a fait quelques progrès dans ce domaine à l'égard des entités privées mais les sociétés cotées en bourse sont également tenues de divulguer des informations détaillées sur leurs opérations financières dans le cadre des réglementations en vigueur.

43. Pour ce qui est de la gestion des risques liés aux mouvements de capitaux, la Malaisie considère qu'il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires : 1) au niveau international, il faudrait affermir le rôle de surveillance dévolu aux institutions financières internationales, y compris en encourageant la divulgation d'informations sur les positions importantes par les opérateurs et par les centres financiers offshore; 2) au niveau régional, il importe de renforcer les mécanismes de surveillance et de financement; 3) au niveau national, il est essentiel d'établir un ordre chronologique adéquat pour la libéralisation des opérations en capital et l'établissement d'un cadre de gestion des risques afin de réduire la vulnérabilité.

44. La Malaisie reconnaît que les approches qui existent à l'heure actuelle pour la restructuration de la dette souveraine ont un caractère complémentaire et offrent une certaine marge de souplesse aux pays. Tout en convenant que l'utilisation des clauses d'action collective devrait faciliter la restructuration de la dette, elle note également que nombre de pays émergents continuent de formuler des réserves à leur égard.

45. À l'instar de nombreux autres pays en développement ou en transition, la Malaisie a pris des dispositions diverses pour renforcer son propre système financier et établir des instruments normatifs plus solides et plus stimulants. Elle a élaboré un plan-cadre national pour les marchés de capitaux, qui prévoit la mise en place progressive d'un système de régulation fondé sur le jeu du marché, l'uniformisation des réglementations en vue d'assurer la parité de traitement pour tous les agents qui exécutent des opérations de nature similaire sur le marché, la stricte application des réglementations en vigueur et le renforcement des capacités pour le maintien de la stabilité du système financier dans son ensemble. Cela

dit, il convient de noter que même si elles sont importantes, les mesures prises par les pays ne suffisent pas pour parvenir à assurer la stabilité financière à l'échelle mondiale. Étant donné l'interdépendance des marchés financiers, les efforts déployés au niveau international doivent être coordonnés et renforcés.

46. **M. Nteturuye** (Burundi) indique que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et que son intervention porte sur les points 91 c) et f) de l'ordre du jour.

47. L'absence d'accès à la mer, l'isolement, l'éloignement des marchés mondiaux et les coûts de transport exorbitants qui en découlent constituent un handicap majeur pour la réalisation des objectifs du développement. Le Programme d'action d'Almaty apporte une réponse à ces défis. Il s'agit d'un cadre consensuel approprié qui témoigne d'un élan de solidarité internationale. Mais au-delà des déclarations d'intention et de bonne volonté, c'est le respect des engagements pris qui importe le plus. Les populations des pays pauvres enclavés jugeront les gouvernements et la communauté internationale sur les réalisations concrètes.

48. Les efforts des pays en développement sans littoral en matière de construction d'infrastructures de transport méritent d'être appuyés par la communauté des donateurs. Il importe également de renforcer les structures régionales pour le transport en transit, notamment par un cadre juridique concerté entre les pays en développement de transit et leurs voisins sans littoral, là encore avec un appui financier international.

49. Le commerce est un important moteur de croissance économique. Malheureusement, les pays en développement sans littoral sont handicapés par des coûts très élevés de transport et les retards occasionnés par les formalités douanières, ce qui nuit à la compétitivité de leurs produits sur les marchés mondiaux et accroît leur marginalisation dans l'économie mondiale. À ce sujet, la délégation burundaise invite la communauté internationale à surmonter rapidement les blocages dans les négociations de l'OMC.

50. Au niveau du continent africain, les actions préconisées par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour répondre aux défis des pays enclavés sont principalement de quatre

ordres : l'harmonisation des normes et réglementations de transport ainsi que des procédures de délivrance des visas; l'instauration de partenariats entre les secteurs public et privé pour la construction, l'aménagement et l'entretien des voies de transport; le renforcement des capacités; et la promotion des couloirs de développement du transport.

51. Au niveau national, le Burundi, pays très enclavé, dispose d'un cadre stratégique intérimaire pour la relance économique et la lutte contre la pauvreté. Dans le domaine du transport, ce cadre stratégique accorde une attention privilégiée à la valorisation et au développement de plusieurs corridors et voies de transport, à la modernisation du transport aérien, au renforcement des institutions, à la construction et à la remise en état de routes et au transfert progressif de certaines responsabilités au secteur privé.

52. Après une guerre civile qui a ruiné l'économie nationale, le Burundi ne peut pas mener à bien ce programme de désenclavement intérieur et extérieur destiné à lutter contre la pauvreté sans l'appui de la communauté internationale. Les conditions politiques sont maintenant réunies pour que les bailleurs de fonds puissent soutenir les efforts de reconstruction nationale.

53. S'agissant du mécanisme de suivi, la délégation burundaise invite le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à mobiliser la communauté internationale afin que les promesses soient tenues et à rendre régulièrement compte des efforts consentis.

54. **M. Valera** (Mexique) dit que les participants à la Conférence internationale sur le financement du développement ont estimé que le système financier international devait appuyer le développement durable, la croissance économique et l'élimination de la pauvreté et garantir la mobilisation de toutes les sources de financement pour le développement, y compris les ressources internes, les flux internationaux, l'aide publique au développement et l'allègement de la dette extérieure. La délégation estime qu'il est indispensable de poursuivre la réforme de l'architecture financière internationale pour créer un système plus transparent qui permette la participation active des pays en développement. Les institutions de Bretton Woods ont engagé les pays en développement à respecter un ensemble de normes et de codes

internationaux en matière de supervision des banques et des assurances, de réglementation des marchés des valeurs et des systèmes de paiement, mais ces normes, mises au point à partir des pratiques en vigueur dans les pays industrialisés, sont peu compatibles avec les capacités d'application des pays en développement. La délégation estime que l'ONU peut contribuer à la promotion de mécanismes permettant d'attirer les flux internationaux de capitaux vers les pays en développement.

55. Le Mexique estime qu'il convient de trouver de nouveaux moyens pour résoudre le problème de la dette extérieure des pays en développement, notamment par l'assistance technique des institutions financières internationales et régionales aux pays en développement pour qu'ils renforcent leurs capacités en matière de gestion de la dette et d'administration des risques. Le Mexique participe activement à des stratégies multilatérales et bilatérales de réduction de la dette; il a notamment commencé en 2000 à verser des droits de tirage spéciaux, 40 millions de dollars échelonnés sur cinq ans, pour financer les prêts consentis par le Fonds monétaire international. Par ailleurs, il a restructuré au niveau bilatéral la dette de certains pays d'Amérique centrale. Le Mexique se félicite des initiatives en cours pour résoudre le problème de la dette en raison de l'importance qu'il y a à rétablir la viabilité financière des pays en développement très endettés.

56. **M. Buffa** (Paraguay), s'exprimant au titre des points 91 c) et f) dit que les nombreux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral ont été mis en évidence lors de la Conférence ministérielle internationale qui s'est tenue à Almaty au Kazakhstan. Le Programme d'action d'Almaty insiste sur la coopération en vue de l'amélioration des infrastructures pour la modernisation et la réduction des coûts du transport en transit et, dans ce contexte, le Paraguay attache une grande importance à diverses initiatives prises dans la région de l'Amérique latine. Les négociations commerciales aux niveaux bilatéral et multilatéral, en particulier dans le cadre de l'OMC, doivent tenir compte des problèmes particuliers des pays en développement sans littoral afin que ces derniers puissent bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés pour leurs produits agricoles et non agricoles, ce dont ils ont absolument besoin à cause des coûts excessifs des transports vers les ports et de la détérioration des prix internationaux des produits

agricoles. L'échec récent de la Conférence ministérielle de Cancún est un signe de la nature inflexible des négociations commerciales; le Paraguay s'efforce de coordonner la position des pays en développement sans littoral, qui est exprimée dans le document A/C.2/58/3. Une réelle coopération en vue de l'amélioration des conditions du transport en transit exige la participation active et résolue de tous ceux qui se sont engagés aux termes du Programme d'action d'Almaty, à savoir les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit, les pays donateurs, les institutions financières internationales et régionales, ainsi que les organismes des Nations Unies.

57. **M. Ramadan** (Liban) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souhaite faire deux observations à propos de la dette extérieure et des systèmes financiers. En premier lieu, elle tient à souligner que la dette extérieure des pays en développement, en général et plus particulièrement des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, qui atteint des niveaux alarmants, constitue un grave obstacle à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. S'il est difficile d'assurer la viabilité de la dette, cela tient en grande partie à l'insuffisance des apports au titre de l'APD, à l'accroissement des transferts nets de capitaux en provenance des pays en développement et à la chute des recettes d'exportation de ces pays. Tout en notant avec préoccupation que les progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres et endettés restent insuffisants, le Liban salue les propositions qui figurent dans le communiqué publié par les ministres des finances du G-8 à Deauville au sujet de la réforme du Club de Paris et de la réduction de la dette. Il souligne également l'importance du débat en cours sur la restructuration de la dette souveraine et des efforts que le Secrétaire général déploie à cet égard.

58. Avec l'aide de pays amis comme la France, l'Arabie saoudite, le Koweït, les États-Unis d'Amérique, la Malaisie et d'autres pays, le Liban a réussi à obtenir des prêts à des conditions de faveur (4,3 milliards de dollars) qui l'aideront à restructurer sa dette nationale exorbitante (28,9 milliards de dollars en juin 2002) en octobre 2002, dans le cadre du Club de Paris. En même temps, il demeure résolu à s'acquitter de toutes ses obligations financières en entreprenant

simultanément des réformes pour accélérer son redressement économique.

59. **Mme Ching Yu Yao** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que la contribution apportée par l'ONUDI dans le domaine de la science et de la technique est fondée sur la reconnaissance du fait que le progrès technologique et la modernisation et la diffusion des technologies sont des facteurs les plus déterminants pour l'accroissement de la productivité et que cette contribution s'articule autour de deux grands axes : d'une part, la diffusion des technologies, qui recouvre des activités visant à favoriser l'apprentissage, l'assimilation et la maîtrise des technologies et, d'autre part, le renforcement des capacités pour faciliter l'accès aux marchés et le développement, qui recouvre des initiatives visant à aider les petites et moyennes entreprises (PME) à s'adapter à la concurrence interne et externe.

60. Les actions menées par l'ONUDI dans ces deux domaines reposent sur plusieurs grands principes : 1) l'inclusion du secteur privé en tant qu'acteur clef de la stratégie de développement; 2) la promotion de l'accumulation des connaissances, de la modernisation des technologies et des mutations techniques; 3) la nécessité de privilégier les industries compétitives qui stimulent de nouveaux investissements dans l'économie et explorent les possibilités d'exportation; 4) le rôle crucial des PME dans le processus d'accroissement de la productivité, en particulier dans les économies rurales; 5) l'emploi de technologies performantes et écologiquement rationnelles afin de limiter les préjudices causés à l'environnement et d'assurer une croissance durable.

61. Agissant sur la base de ces principes, l'ONUDI élabore et applique des programmes qui visent à accélérer le transfert et la maîtrise des connaissances techniques ainsi qu'à faciliter l'accès aux marchés et le développement, l'objectif ultime étant de réaliser des gains de productivité. Pour être sûre que ces connaissances seront exploitées de façon productive, elle prévoit également, dans le cadre de ses programmes, des activités axées sur le renforcement des capacités institutionnelles, la formation des ressources humaines et le développement de l'esprit d'entreprise. Enfin, elle accorde une attention prioritaire aux PMA et aux groupes de population défavorisés avec des initiatives qui doivent aider à lutter contre la pauvreté et à promouvoir un développement durable.

62. Un des grands domaines dans lesquels l'ONUDI a largement contribué à la promotion des sciences et techniques est celui des biotechnologies. L'ONUDI et le Gouvernement chilien organisent actuellement le premier Forum mondial des biotechnologies qui se tiendra au Chili en mars 2004 et qui devrait offrir à toutes les parties intéressées l'occasion de se pencher sur les questions ayant trait au développement, à l'accessibilité et à l'application des biotechnologies.

63. L'ONUDI se réjouit également à l'idée de participer au Sommet mondial sur la société de l'information. Elle prend une part active aux travaux du Comité d'organisation de haut niveau.

64. En conclusion, l'orateur dit que l'ONUDI espère continuer à jouer un rôle de premier plan en encourageant la diffusion des connaissances techniques au niveau international et en donnant aux pays en développement les moyens de les exploiter dans une économie mondiale complexe et très mouvante, où le savoir et la technologie occupent une place essentielle.

Organisation des travaux

65. À la demande de plusieurs délégations, le Président propose que pendant toute la période du ramadan, les séances de l'après-midi prennent fin à 16 h 30, et ce, jusqu'au 25 novembre.

66. *En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 13 heures.